Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260968-DE

Département de l'Indre **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet **Séance du 22 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – AUGER Frédéric – BARON Bernard – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier

Absents avec pouvoirs : BONESME Elodie (procuration à DELALANDE Elisabeth) – CHAUVAT Mayline (procuration à RIPART Christine) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian) – FOUCHET Mathilde (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – QUESADA Jean-François (procuration à BARON Bernard) – THOMAS Vincent (procuration à DARDANT-LORILLOUX Gaëlle)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 23
Absent : 0
Pouvoirs : 6

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

N°2026-09-68 : FINANCES – ENVIRONNEMENT_ Convention de sécurisation et d'entretien du Circuit de l'eau en forêt domaniale de Châteauroux

Rapporteur : Virginie ALAUME, Adjointe à la transition écologique, au cadre de vie, au fleurissement et à la forêt

Dans le cadre de la création du Circuit de l'eau, il a été proposé qu'une partie du parcours passe par une parcelle de l'ONF.

Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir les conditions de sécurisation et d'entretien de cette partie du parcours.

La sécurisation est valorisée à 2 300 € HT, plus un coût d'entretien de 300 € HT la première année puis 400 € HT/ an.

En conséquence, il vous est proposé de signer la convention ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260968-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de sécurisation et d'entretien du circuit de l'eau en forêt domaniale de Châteauroux ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer cette convention ;
- **CHARGE** Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT